

Génocide des Tutsi au Rwanda : un Franco-rwandais "ordinaire" jugé à Paris

AFP, 19 novembre 2021

Citoyen lambda, ancien chauffeur d'hôtel "*bien sous tous rapports*", le Franco-Rwandais Claude Muhayimana est jugé à partir de lundi à Paris pour "*complicité*" de génocide et de crimes contre l'humanité lors de l'extermination des Tutsi du Rwanda en 1994.

Prévu pour durer un mois, ce procès, qui s'ouvre après dix années de procédure et deux reports dus à la crise sanitaire, est le 3^e en France pour des crimes liés au génocide de 1994, au cours duquel plus de 800.000 personnes, essentiellement de membres de la minorité tutsi, furent massacrées en trois mois au Rwanda.

Mais contrairement aux deux précédents procès en 2014 et 2016, où ont été jugées – et condamnées – des autorités (un officier militaire, Pascal Simbikangwa, et deux bourgmestres), celui-ci va se pencher sur la responsabilité d'un homme "*ordinaire*".

Plus de 27 ans après les faits, ce

procès devra faire la lumière sur le rôle précis joué par Claude Muhayimana dans les semaines sanglantes d'avril à juillet 1994, dans la région de Kibuye (ouest du Rwanda).

L'ancien chauffeur de l'établissement touristique d'Etat Guest House de Kibuye, aujourd'hui âgé de 60 ans et qui comparaît libre, est accusé d'avoir aidé "*sciemment*" les tueurs en les transportant sur les sites de massacres. Il encourt la prison à perpétuité.

Le génocide, dont l'élément déclencheur fut l'attentat contre l'avion du président hutu Juvenal Habyarimana le 6 avril 1994 au-dessus de Kigali, gagne très vite la région de Kibuye et plusieurs tueries de masse se produisent à partir du 15 avril.

Gendarmes, miliciens hutu Interahamwe, civils armés, partent chaque matin en chantant "*exterminons-les!*". Ils massacrent des dizaines de milliers de Tutsi réfugiés dans une

école, une église, un hôtel, un stade et sur les collines avoisinantes de Karongi, Gitwa et Bisesero.

S'il a bénéficié d'un non-lieu partiel concernant sa participation directe aux massacres, M. Muhayimana est accusé par des dizaines de témoins d'avoir transporté les tueurs sur certains de ces lieux, ce qu'il nie, affirmant avoir été absent de Kibuye aux dates des tueries.

”Traumatisme”

Au total, une cinquantaine de témoins sont cités à comparaître lors de ce procès, dont 15 spécialement venus du Rwanda.

La défense insiste sur les contradictions et les lacunes des témoignages *”qui comportent beaucoup d'imprécisions sur les lieux, les dates”*, selon Me Philippe Meilhac, l'un des avocats de l'accusé.

”On parle d'un génocide. Les témoins sont des gens détruits, qui ont souffert un traumatisme inimaginable”, rétorque Alain Gauthier, président du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR), à l'origine de la plainte en 2013 contre M. Muhayimana.

Quant à l'argument de la contrainte – le chauffeur réquisitionné n'aurait pas eu d'autre choix qu'obéir aux autorités génocidaires –, il est balayé par l'avocat du CP-

CR, Me Alexandre Kiabski : *”il y a eu des chauffeurs qui ont refusé. La contrainte, c'est l'argument des génocidaires depuis Nuremberg”*.

Réfugié en France, dont il a obtenu la nationalité en 2010, Claude Muhayimana avait été arrêté en 2014 à Rouen (nord-ouest de la France), où il est toujours cantonnier, employé par la mairie. Mis en examen, il est resté un an en détention provisoire, avant d'être libéré sous contrôle judiciaire en 2015.

Quelques semaines avant son arrestation, la Cour de cassation avait refusé de l'extrader, comme elle a déjà refusé jusqu'à présent pour les personnes accusées de génocide par Kigali. Il est aujourd'hui jugé en France en vertu de la compétence universelle.

La personnalité de l'accusé reste difficile à cerner. L'enquête a fait apparaître que cet homme, marié à une Tutsi en 1994, a caché des Tutsi et en a aidé à fuir. Il a aussi menti et tenté de faire pression sur des témoins, selon l'accusation.

”Il va s'expliquer en long, en large et en travers”, promet son avocat Me Meilhac. *”C'est un homme qui attend depuis dix ans”*.

Pour un avocat des parties civiles, Me Nima Haeri, *”si cette audience peut contribuer à un travail de mémoire et à rendre hommage aux victimes, c'est déjà beaucoup”*.

Le procès se tient par ailleurs dans un contexte nouveau, marqué un

spectaculaire réchauffement entre Paris et Kigali, après la publication au printemps du rapport d'historiens de la commission Duclert reconnaissant les "*responsabilités accablantes*" de la France dans le génocide de 1994.